



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Adjoint au Maire.

**Etaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES

**Etaient Absents :** M. Jean-Claude GROUT a donné pouvoir à Pascal LEGOIS  
Mme Martine BUISSON a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Mme Armelle POIRIER a donné pouvoir à Alain RASSET  
Mme Florence COSSARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN  
Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Mme Dominique CATEL

**Secrétaire de séance :** M. Alain RASSET

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	12
Pouvoirs	5
Votants	17

**OBJET :**

**DEMANDE DE LOCATION SALLE CORENTIN  
ANSQUER EN MARS 2024 AU PROFIT DE VALENTINE –  
ROTARY CLUB**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un mail de Monsieur Xavier Brugot, Président du Rotary Club de Têtes nous sollicitant pour une soirée 80 avec le DJ José au profit de Valentine, une petite fille de Dieppe atteinte d'une maladie rare. Cette manifestation aurait lieu en Mars 2024.

Le Rotary Club souhaiterait utiliser la salle Corentin Ansquer et sollicite à cet effet, le soutien financier de la Commune par le biais du prix de location afin de permettre l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de partir sur le tarif Rouxmesnil du samedi soir d'un montant de 1000€ et de prendre en charge 50% de cette location, soit 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à la location de la salle Corentin Ansquer au Rotary Club de Tôtes pour un montant de 500 €
- La location se fera ensuite dans les conditions habituelles (assurances et cautions déterminées dans les délibérations n° 49/23 du 26/06/2023 et 67/23 du 24/7/2023, location de vaisselle si besoin...)

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 02 JAN. 2024

Affiché le :

Notifié le : 04 JAN. 2024

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Le Maire,

